



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Salariés dans un CAT ayant travaillé en contact avec des poussières d'amiante

Question écrite n° 15922

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des salariés ayant travaillé en contact avec des poussières d'amiante dans un centre d'aide par le travail (CAT). Les CAT étaient l'ancienne dénomination des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Or ces établissements médico-sociaux offrant aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel ont été injustement exclus du bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Ainsi, les salariés des CAT/ESAT de la Drôme et de l'Ardèche ne peuvent pas bénéficier de cette allocation alors même qu'ils ont été exposés aux poussières d'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle auprès de l'établissement Pont-à-Mousson. Ces travailleurs handicapés ne méritent pas une telle injustice. Le Défenseur des droits, M. Jacques Toubon, avait, dans une décision du 6 août 2008, recommandé au ministère du travail et de la santé de tout mettre en œuvre pour remédier à cette situation. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de suivre les recommandations du Défenseur des droits et d'inclure les centres d'aide par le travail dans la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, afin de mettre fin à cette injustice.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15922

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1775

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)